

## Thématique : Silice cristalline respirable

### Brève description et principaux objectifs :

En 2016, la Commission européenne a démarré la révision de la directive sur les agents cancérigènes (2004/37/CE) qui a débouché (à la fin de la procédure législative) sur l'inclusion de différentes substances dans le champ d'application de cette directive, y compris la « Silice cristalline respirable » (SCR).

Ce faisant, le législateur européen reconnaît la SCR comme une substance cancérigène et a introduit un niveau d'exposition professionnelle contraignant de 0,1 mg/m<sup>3</sup>, qui devient à présent obligatoire dans tous les États membres.

### Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La silice cristalline est un matériau essentiel abondamment utilisé dans l'industrie et qui est très présent dans bon nombre de choses utilisées au quotidien. En effet, il est impossible d'imaginer des maisons sans briques, sans mortier ou sans vitrages, des voitures sans moteur ni pare-brise, ou la vie de tous les jours sans objets de verre ou de poterie. Dès lors, elle est présente dans la plupart des activités liées à la construction.

Pendant de nombreuses années, il était bien connu que l'inhalation de poussières fines contenant une proportion de silice cristalline était susceptible de provoquer des lésions pulmonaires (silicose).

Les partenaires sociaux sectoriels européens pour l'industrie de la construction, la FIEC, représentant les employeurs, ainsi que la FETBB (Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois), représentant les travailleurs, préparent un futur projet conjoint visant à identifier des exemples de bonnes pratiques et d'élaborer des directives permettant d'aider les entreprises à respecter les exigences de la directive modifiée sur les agents cancérigènes.

### Actions et dates clés :

**12/12/2017** – Adoption de la directive modifiée sur les agents cancérigènes (2017/2398/CE)

**14/03/2018** – Première réunion d'un groupe de travail conjoint FIEC-FETBB

**Printemps 2019** – Soumission d'un projet de dialogue social FIEC-FETBB